

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 19 juin 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre urgente au sujet des mesures unilatérales coercitives qui ont été reconduites récemment et imposées à la République arabe syrienne par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Union européenne (voir annexe).

J'attends avec intérêt de recevoir une réponse rapide du Secrétaire général et vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**



**Annexe aux lettres identiques datées du 19 juin 2020 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et me référant aux deux plaintes officielles que je vous avais adressées en date du 31 mai 2020 ([S/2020/471](#)) et de la promulgation, par le Gouvernement des États-Unis et par l'Union européenne, de deux ordres exécutifs de reconduire et de durcir les mesures unilatérales coercitives imposées au peuple syrien, parallèlement à l'annonce faite par les États-Unis, le 17 juin, au sujet de l'entrée en vigueur de la loi dite César, qui impose des mesures unilatérales économiques, financières et bancaires à la République arabe syrienne et à toute « partie tierce » qui cherche à participer à des activités économiques ou commerciales, à des investissements ou à des services pour le bienfait des Syriens dans le pays,

je voudrais renouveler la demande officielle adressée au Secrétaire général de l'ONU par le Gouvernement syrien figurant dans le document susmentionné ([S/2020/471](#)), consistant à demander aux entités compétentes juridiques et politiques au Secrétariat de l'ONU d'établir un rapport urgent qui comprend des évaluations et des recommandations concernant :

a) la portée et la conformité des lois et des ordres exécutifs, promulgués par le Gouvernement des États-Unis et l'Union européenne relatifs à l'imposition d'un blocus économique au peuple syrien, avec les dispositions de la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire et les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question ;

b) les répercussions négatives profondes des mesures coercitives américaines et européennes sur la vie du peuple syrien d'un point de vue économique et social et la capacité de l'ONU de mettre en œuvre ses programmes d'aide humanitaire en Syrie ;

c) les graves difficultés résultant des mesures coercitives unilatérales américaines et européennes, pour ce qui est de faire avancer le processus politique, censé être syrien, dirigé et maîtrisé par les Syriens eux-mêmes, sans ingérence étrangère, sous l'égide de l'ONU, par l'entremise de la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, qui a constaté l'effet profond des mesures coercitives unilatérales sur le peuple syrien, dans l'exposé qu'il a fait devant le Conseil de sécurité au cours d'une séance sur la situation politique en République arabe syrienne, qui s'est déroulée le 16 juin 2020.

Je tiens à appeler votre attention sur le fait qu'au cours de la séance susmentionnée du Conseil de sécurité, j'ai rappelé cette demande officielle du Gouvernement syrien, qui attend avec intérêt de recevoir une réponse du Secrétaire général dans les meilleurs délais et d'être informé des mesures prises conformément aux responsabilités qui sont les siennes et à son mandat, ainsi qu'à son rôle qui consiste également à faciliter le processus politique en République arabe syrienne.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**